

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-94

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 septembre 2015 relatif aux critères d'évaluation de la résolvabilité ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 novembre 2017,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 9 novembre 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI